

Alain DOUCHE

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Nancy

Expert comptable

Inscrit au tableau de l'ordre de la Région Lorraine

I.C.N.

ADDICT IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 €

Siège social : 19 rue Principale

67206 MITTELHAUSBERGEN

503 424 590 RCS STRASBOURG

***RAPPORT du COMMISSAIRE à la TRANSFORMATION
sur la TRANSFORMATION de la SARL
en SOCIETE par ACTIONS SIMPLIFIEE***

Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2011

Alain DOUCHE

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Nancy

Expert comptable

Inscrit au tableau de l'ordre de la Région Lorraine

I.C.N.

ADDICT IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 €

Siège social : 19 rue Principale

67206 MITTELHAUSBERGEN

503 424 590 RCS STRASBOURG

RAPPORT du COMMISSAIRE à la TRANSFORMATION

sur la TRANSFORMATION de la SARL

en SOCIETE par ACTIONS SIMPLIFIEE

Assemblée Générale Extraordinaire du 31 décembre 2011

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision unanime de l'associé unique, en application des dispositions des articles L.223-43 et L.224-3 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport sur la situation de votre société.

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes afin d'analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de mon analyse sur la société est la suivante :

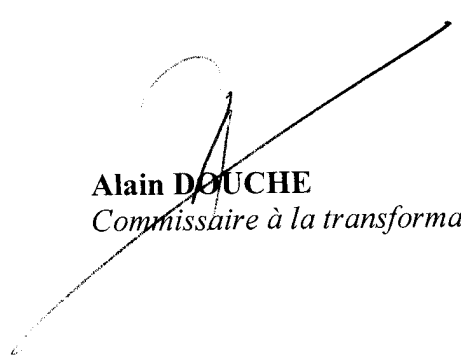
- Les biens composant l'actif immobilisé n'entraînent pas de remarque de ma part.
- Les contrôles effectués ne font pas ressortir de pertes d'exploitation à la date du présent rapport.
- Les capitaux propres au 30/09/2011 s'établissent à 18.435,22 € et sont au moins égal au montant du capital social de 5.000 €.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Villers-lès-Nancy, le 13 décembre 2011



Alain DOUCHE
Commissaire à la transformation